L'une des spécificités des équipes médicales est d'avoir repris sur le terrain le relais des Japan Medical Team for Disaster Relief (JMTDR) qui dirigeaient les activités médicales avant la promulgation de la loi sur les JDR.

Au mois d'avril 2003, le programme comptait 671 membres (215 médecins, 289 infirmiers, 26 pharmaciens, 35 coordinateurs médicaux et 106 experts logistiques).

3. Équipe d'experts

L'équipe d'experts prend des mesures d'urgence à la suite de catastrophes et fournit des conseils sur les méthodes de rétablissement. Elle est composée d'experts et de techniciens recommandés par les ministères et les organismes compétents en fonction du type de catastrophe.

4. Forces d'autodéfense

Les Forces d'autodéfense du Japon peuvent être envoyées lorsqu'une catastrophe importante l'exige. Elles contribuent aux secours d'urgence (sauvetage, interventions médicales et reconstruction), aux transports, à l'aide de bateaux, d'avions et d'hélicoptères, ainsi qu'à l'approvisionnement en eau potable, en mettant à disposition des purificateurs d'eau.

5. Fourniture de matériels de secours d'urgence

Des matériels de secours tel que couvertures, tentes, purificateurs d'eau, générateurs et produits pharmaceutiques sont fournis comme secours d'urgence et pour faciliter le processus de remise en état.

Pour que ces fournitures puissent être distribuées rapidement et en quantités suffisantes, il faut prévoir de grandes quantités en termes d'approvisionnement et de stocks. Des entrepôts sont situés dans trois pays : à Singapour, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les fournitures sont gérées suivant le système le plus approprié.

En cas de catastrophe majeure, des secours supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires. Dans les cas de ce type et à la demande des pays sinistrés, la JICA assure gratuitement la collecte et le transport vers la région sinistrée de dons en nature fournis par des collectivités locales, des organisations privées et des particuliers. Généralement, les dons recueillis sont remis au gouvernement destinataire par l'ambassade du Japon dans le pays concerné.

Une plus grande efficacité de l'aide

Mise en oeuvre de séminaires et de formations

Les interventions en matière d'aide à l'étranger s'inscrivent dans des sociétés dont les coutumes et les langues sont différentes de celles du Japon. Pour que l'action dans les zones sinistrées soit aussi efficace que possible, la JICA fait bénéficier les équipes de secours et les équipes médicales de séminaires et de formations. Au cours de l'exercice 2002, une nouvelle activité a été introduite dans la formation des équipes médicales, avec des simulations de campement et une formation conjointe avec des équipes médicales et des chiens de secours a été mise en œuvre pour les équipes de secours.

Formulation des principes directeurs d'évaluation

Pour répondre à l'obligation de la JICA de rendre aux citoyens des comptes de l'état d'avancement des programmes de secours d'urgence et permettre d'améliorer davantage ses interventions, des principes directeurs ont été formulés pour

Figure 3-13 Système des secours internationaux d'urgence du Japon

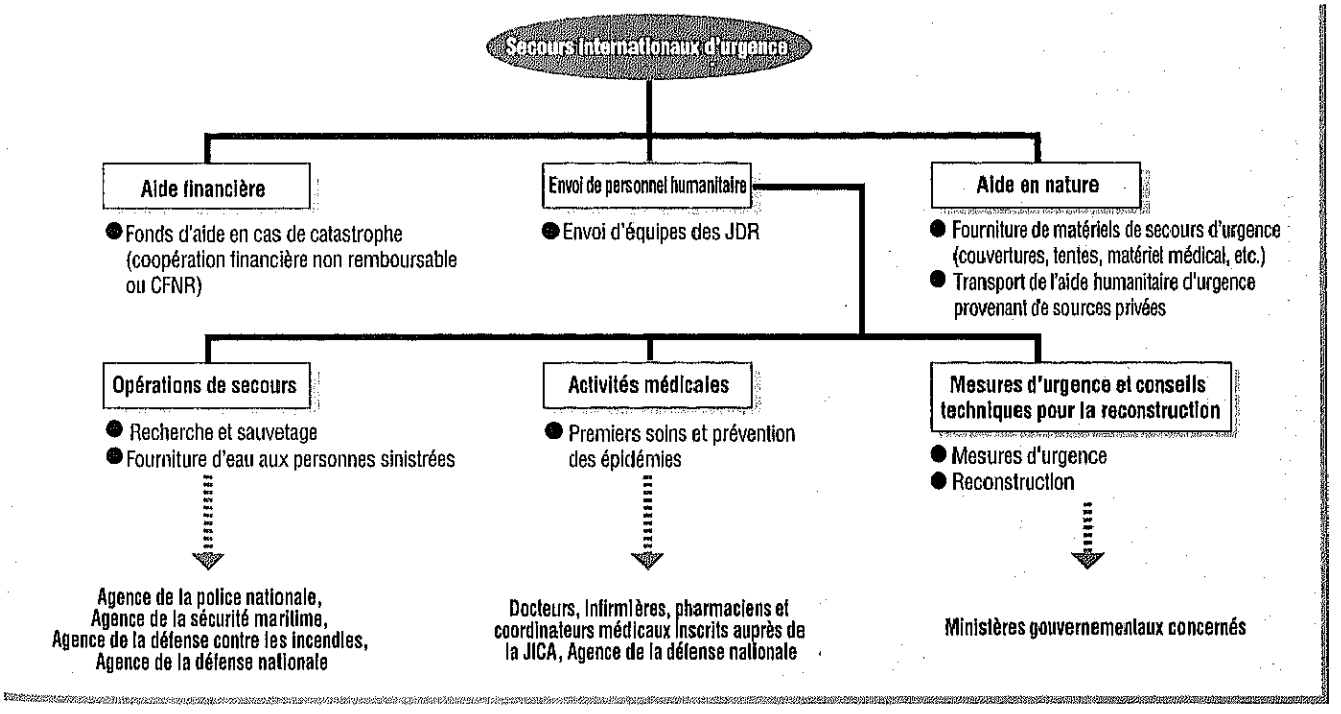

évaluer les activités des équipes de secours et des équipes médicales. Les équipes qui seront envoyées à l'avenir seront évaluées d'après ces principes directeurs et les résultats rendus publics. Nous nous efforcerons d'améliorer nos interventions en nous appuyant sur les enseignements que nous aurons tirés et les recommandations qui nous auront été faites.

Renforcement de la cohésion avec les organismes internationaux et les ONG

Les organismes d'aide des grands pays et les organisations internationales fournissent généralement un soutien aux secours sur les lieux des grandes catastrophes. Le Bureau des Nations-Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire (UNOCHA) a quant à lui institué un système de coordination des opérations de secours en cas de catastrophe. Dans ce cadre, la JICA s'emploie énergiquement à nouer des alliances avec les organisations concernées, afin de contribuer à la mise en œuvre rapide des secours d'urgence sur le lieu des sinistres.

Lorsque nous collaborons avec des ONG japonaises intervenues en fonction de la situation des zones sinistrées, nous nous efforçons toujours d'améliorer l'efficacité des opérations.

Sur le Terrain

• Algérie
Envoi d'une équipe de secours d'urgence lors d'un séisme de grande ampleur

Le sauvetage d'un rescapé en collaboration avec la Turquie

Secours en cas de catastrophe

Grand tremblement de terre d'une magnitude 6,7 sur l'échelle de Richter

« Il me semble entendre une voix », ces mots, prononcés par l'un des membres de l'équipe de secours des JDR de la JICA, marquent le début du sauvetage d'un rescapé le 23 mai 2003, le premier depuis le tremblement de terre de septembre 1999 en Turquie.

Le 21 mai, à 19 h 44 heure locale, un séisme d'une magnitude 6,7 sur l'échelle de Richter a frappé l'Algérie, essentiellement dans le nord du pays. Dans les 12 heures environ qui suivent la secousse, le gouvernement japonais a décidé d'envoyer l'équipe des JDR. Celle-ci, qui se compose de personnel de l'Agence de la police nationale, de l'Agence de la défense contre les incendies, de l'Agence de la sécurité maritime, du ministère des Affaires étrangères et de la JICA, parvient sur le lieu du sinistre par la voie des airs.

La découverte d'un rescapé

La première équipe arrive dans la capitale le 23 mai à 11 heures du matin. Après une visite du quartier général des opérations de secours dans la préfecture de Boumerdes à l'est d'Alger, elle gagne le site d'un hôtel effondré le long de la côte, dans la ville de Zenmouri, située près de l'épicentre.

Les secouristes japonais avaient été informés que cinq personnes, dont des membres du personnel et des clients du restaurant de l'hôtel étaient enterrés vivants dans les décombres des six étages de l'établissement. À son arrivée, l'équipe est témoin d'une scène incroyable. Les habitants de la région détruisent la montagne de gravats par le haut en utilisant leurs propres engins lourds.

« De quoi tuer les éventuels survivants ! ». Peu après 19 h 30, les recherches pour trouver les rescapés commencent, sous la conduite de l'équipe des JDR.

Celle-ci est près de passer le relais à l'équipe turque qui l'avait rejointe un peu plus tard, lorsque l'un de ses membres entend une voix, indistincte et affaiblie, mais à n'en pas douter une voix humaine. « Je l'entends. Il y a un rescapé ! » Les opérations sont alors accélérées pour dégager le miraculé.

Une opération de sauvetage impressionnante

Environ deux heures après le début de l'opération de sauvetage, une excavation a pu être ménagée dans les gravats permettant d'entrevoir le rescapé. Un peu d'eau lui est alors donnée et un médecin turc se glisse à ses côtés afin de lui poser une perfusion intraveineuse. L'équipe japonaise attend avec une civière. Le 23 mai, à 22 h 59, plus de deux jours entiers après le déclenchement du séisme, l'homme est sauvé.

Secouristes japonais et turcs sauvant un rescapé

L'équipe japonaise a ensuite poursuivi ses opérations. Au cours du 24 et du 25, elle a trouvé au total cinq cadavres dans les décombres. À la fin des opérations, elle a reçu une lettre de remerciements du propriétaire de l'hôtel et l'ovation des habitants du voisinage rassemblés sur le site.

Les membres de l'équipe ont tous fait preuve de leurs compétences et de leur expérience professionnelle durant cette intervention. Nul doute que la population locale a senti chez eux la ferme volonté de « sauver des vies ».

(Secrétariat des JDR)

Renforcement des liens avec les personnes d'ascendance japonaise vivant à l'étranger

—Appui aux émigrés japonais et à leurs descendants—

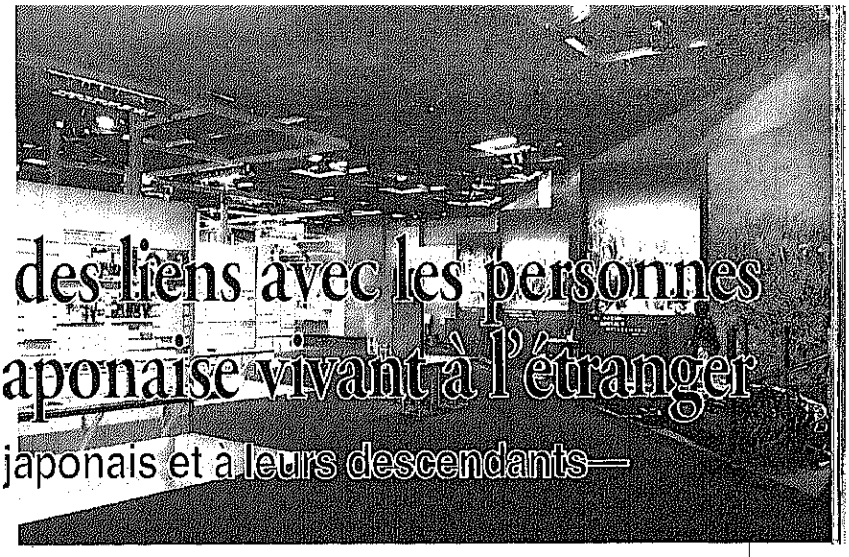

Musée de l'émigration japonaise (Yokohama)

Émigrés japonais d'après-guerre et leurs descendants

Les émigrés de la deuxième à la quatrième génération forment un groupe de 2,5 millions de personnes

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, quelque 73 000 Japonais ont émigré avec l'aide de la JICA et d'autres organisations, et la population des personnes d'ascendance japonaise vivant à l'étranger est estimée à environ 2,5 millions de personnes.

Les émigrés japonais et leurs descendants ont surmonté de multiples difficultés un peu partout dans le monde avant de constituer des communautés parvenues à maturité dans les pays d'adoption. Après la guerre, de nombreux Japonais sont partis s'installer au Brésil et dans d'autres parties de l'Amérique latine, où ils contribuent aujourd'hui d'une manière très positive au développement industriel et économique, notamment dans le secteur de l'agriculture. Ils sont bien établis et jouissent d'une réputation de « bons citoyens ».

Une nouvelle génération de personnes d'ascendance japonaise émerge maintenant dans ces pays et ces communautés se composent à ce jour en grande partie de membres allant de la deuxième à la quatrième génération. Ceux-ci sont des personnalités influentes dans les domaines politique, administratif, économique, universitaire et culturel, et contribuent d'une manière significative au développement de ces pays. Ces efforts jouent également un rôle déterminant en faveur de la coopération internationale.

Dans les pays comprenant de grandes communautés d'émigrés japonais, l'intérêt pour le Japon s'amplifie avec les générations. L'existence de ces communautés contribue notablement à promouvoir l'amitié et la coopération entre le Japon et ces pays.

Programme d'appui aux émigrés japonais

Promotion d'un programme d'émigration en phase avec l'actualité

Face aux changements précédemment évoqués, la JICA a apporté les modifications suivantes à son programme d'émigration :

1) Les actions de formation et les services relatifs au départ des candidats à l'émigration ont été supprimés au cours de l'exercice 1994.
2) Tout en s'efforçant d'assurer la stabilité des conditions de vie des Japonais ayant émigré avec un appui de la JICA, l'Agence met désormais l'accent sur la coopération internationale et prévoit d'accroître l'appui et la coopération pour les communautés japonaises à l'étranger.

Parmi les projets associant les communautés japonaises à l'étranger qui relèvent du programme d'émigration, la JICA est attentive à ceux qui sont fortement axés sur la coopération technique (par exemple, formation au Japon des membres de communautés japonaises à l'étranger, envoi de volontaires seniors auprès des communautés japonaises à l'étranger et envoi de volontaires auprès des communautés japonaises à l'étranger). Cette initiative fait partie du programme de coopération technique de la JICA depuis l'exercice 1996.

Activités diverses

En relation avec le programme d'émigration, la JICA entreprend les activités suivantes :

1. Relations publiques

Pour mieux faire connaître aux Japonais le processus d'émigration et les communautés japonaises établies à l'étranger, les activités des émigrés et des personnes d'ascendance japonaise (Nikkei) sont présentées par divers moyens :

1) Publication du magazine bimestriel *Kaigai Iju* (Émigration) ;
2) Invitation au Japon de personnalités issues de ces communautés ;
3) Octroi de subventions pour faciliter l'organisation de la Convention des Nikkei et des ressortissants japonais de l'étranger.

Un musée de l'émigration japonaise et une bibliothèque documentaire ont été créés au Centre international de la JICA à Yokohama en octobre 2002. Ces infrastructures ont été construites dans le but d'éduquer le grand public, notamment

les jeunes générations qui seront les leaders de demain, et de mieux leur faire comprendre la vie des émigrés japonais et de leurs descendants.

2. Formation de descendants d'émigrés

1) Formation d'élèves des écoles de japonais

De bons élèves des écoles de japonais à l'étranger sont invités chaque année à séjourner au Japon pendant un mois pour y acquérir une expérience directe de la culture et de la société japonaises. Il leur est ainsi possible de suivre les cours d'un lycée ou d'un collège et d'habiter dans une famille pour améliorer leurs connaissances linguistiques. Au cours de l'exercice 2002, 43 élèves ont bénéficié de cette formation.

2) Formation technique de personnes d'ascendance japonaise travaillant au Japon avant le retour dans leur pays natal.

Des personnes d'ascendance japonaise qui ont travaillé au Japon et possèdent les aptitudes requises peuvent bénéficier d'une formation technique avant de rentrer dans leurs pays natals, pour leur permettre de contribuer au développement de ces derniers. Au cours de l'exercice 2002, 10 personnes ont ainsi suivi des cours sur l'amélioration de la productivité et de la qualité, ainsi que des cours sur la gestion des systèmes.

3) Cours de japonais pour personnes d'ascendance japonaise séjournant au Japon

Pour permettre à des personnes d'ascendance japonaise séjournant au Japon de mieux connaître la culture japonaise, des stages de japonais élémentaire et de civilisation japonaise leur sont proposés. Au cours de l'exercice 2002, ils ont été suivis par 19 personnes.

4) Formation d'étudiants d'ascendance japonaise

La JICA participe à l'organisation de cours avec l'Association des Japonais à l'étranger (Nikkei). Cette formation est surtout destinée à des jeunes d'ascendance japonaise étudiant au Japon grâce aux aides des administrations locales. Au cours de l'exercice 2002, 150 personnes ont profité de ces aides.

5) Bourses pour étudiants d'ascendance japonaise

Aide complémentaire fournie par la JICA, elle est destinée à couvrir les frais de subsistance et de scolarité des personnes d'ascendance japonaise admises, officiellement ou non, dans une institution d'enseignement supérieur au Japon. Ces bourses doivent permettre de valoriser les ressources humaines appelées à diriger les futures communautés composées de personnes d'ascendance japonaise ou à contribuer à l'essor des pays dans lesquels elles vivent et à maintenir des liens entre leur pays et le Japon. Au cours de l'exercice 2002, 23 étudiants en ont bénéficié.

3. Programme d'appui aux émigrés

1) Extension des systèmes d'exploitation agricole

Afin d'améliorer les techniques agricoles employées par les émigrés, la JICA met en œuvre les initiatives suivantes: envoi d'agronomes du Brésil, formation aux techniques utilisées dans les pays industrialisés, promotion de groupes de recherche agronomique et de stages de formation technique pour le personnel des coopératives agricoles.

Formation dans une école de japonais (cours de peinture à l'encre de Chine)

2) Soins médicaux et hygiène

La JICA soutient le fonctionnement de cinq cliniques au Paraguay et en Bolivie. Elle fournit également une aide médicale à des émigrés installés en Bolivie et au Paraguay, au moyen de contrats signés avec des médecins locaux. Enfin, elle octroie des bourses à des étudiants en médecine et des élèves-infirmiers de ces pays.

3) Éducation et culture

Une aide à l'enseignement du japonais est apportée par des stages pour les pays tiers* destinés aux professeurs de japonais d'Amérique latine. Au cours de l'exercice 2002, une formation de ce type organisée à Sao Paulo (Brésil) a été suivie par 40 professeurs. L'Agence apporte également son soutien sous la forme de primes aux enseignants de japonais et d'achat de matériels pédagogiques. Afin de soutenir l'enseignement dans les langues locales, la JICA fournit par ailleurs des apports au titre de la coopération financière non remboursable, notamment des primes aux enseignants concernés.

4) Aide en faveur du secteur social et des infrastructures

Au cours de l'exercice 2002, des apports au titre de la coopération financière non remboursable ont été fournis au Brésil pour la construction, à Sao Paulo, d'un foyer pour personnes âgées ayant des besoins spéciaux, ainsi qu'au Paraguay, pour des travaux de réparation de ponts en bois.

4. Découpage de zones d'implantation en lots d'habitation

La JICA procède à un travail de découpage des zones d'implantation d'émigrés japonais en lots d'habitation. Au cours de l'exercice 2002, deux zones d'implantation au Paraguay (285,7 ha) et 19 zones (140,3 ha) ont été divisées en lots d'habitation.

5. Prêts commerciaux

La JICA accorde des prêts à des entreprises dirigées par des émigrés et à des groupements d'entreprises qui contribuent à la pérennité et à la stabilité des communautés d'émigrés japonais. Au cours de l'exercice 2002, des prêts à hauteur de 1 136,5 millions de yens ont été accordés à des émigrés et des groupes d'émigrés établis en Bolivie et au Paraguay.

Chapitre 3

L'accent sur l'efficacité

—Évaluation—

Comité consultatif externe sur l'évaluation

L'importance de l'évaluation renforcée

Tendances actuelles de l'évaluation

Ces dernières années, la communauté internationale réclame une aide axée sur les résultats, comme en témoignent la nouvelle stratégie de développement adoptée en 1996 par le Comité d'aide au développement (CAD)* de l'OCDE, et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)* proposés lors du sommet du millénaire organisé en 2000 par les Nations-Unies.

Compte tenu de l'extrême rigueur financière qui prévaut au Japon, les Japonais sont de plus en plus nombreux à exiger davantage de transparence et d'efficacité dans la mise en œuvre de l'aide publique au développement (APD). L'évaluation, dont le rôle et l'importance sont reconnus, apparaît comme un moyen efficace de faire évoluer l'APD, puisque la qualité prend désormais le pas sur le volume de l'aide, tout en garantissant une plus grande transparence.

Le rapport du Conseil des réformes pour le 21e siècle (janvier 1998) a donné lieu à une série de recommandations aux fins d'améliorer le système d'évaluation de l'APD. L'accent est mis sur la cohérence de l'évaluation, le recours accru à des experts externes, le renforcement des mécanismes de retour de l'information et la promotion de la diffusion des résultats de l'évaluation.

En vertu d'une décision ministérielle, la JICA est devenue une institution administrative indépendante dans le cadre du Plan de réorganisation et de rationalisation des institutions publiques spéciales de décembre 2001. Ce plan décrit le mécanisme de l'évaluation, processus systématique et objectif d'appréciation d'une action de développement projetée (évaluation ex ante), en cours (évaluation à mi-parcours) ou achevée (évaluation ex post), qui permet de dégager des leçons pertinentes (rétroaction). Il explique en outre le rôle du Comité consultatif externe sur l'évaluation (évaluation par des tiers) et la diffusion des résultats des évaluations auprès du public simplement en tant que « Mesures de l'efficacité des programmes de coopération ».

Finalité de l'évaluation et mesures de renforcement

Pour pouvoir mettre en œuvre des projets efficaces et rationnels, qui soient compris et soutenus par le public, la JICA a pris des mesures dynamiques concernant l'évaluation de ses actions de coopération. Elle s'est fixée les objectifs suivants :

1) Utiliser l'évaluation comme un outil de gestion
2) Renforcer la capacité d'apprentissage du personnel de l'aide
3) Diffuser largement l'information, pour répondre à l'obligation de rendre compte*

Compte tenu des discussions et des propositions relatives à l'évaluation des projets, la JICA prendra également les mesures suivantes, qui visent à améliorer la qualité de l'évaluation et à renforcer le retour d'information des résultats.

1) Extension du champ d'application de l'évaluation (évaluation des activités des JOCV, des secours en cas de catastrophe, etc.)
2) Mise en place d'un système cohérent allant de l'évaluation ex ante à l'évaluation ex post (application des évaluations ex ante et ex post aux différents projets)
3) Renforcement du système de mise en œuvre de l'évaluation et des capacités de ce système (désignation d'un responsable de l'évaluation dans chaque bureau à l'étranger et mise en réseau des informations sur l'évaluation, amélioration du système de formation des évaluateurs)
4) Développement et perfectionnement des méthodes d'évaluation (révision des lignes directrices pour l'évaluation des projets)
5) Multiplication des évaluations confiées à des experts et à des organismes extérieurs
6) Amélioration du système de diffusion des résultats des évaluations auprès du public (introduction d'un système de diffusion rapide depuis la page d'accueil de la JICA, nouvelle édition du rapport annuel d'évaluation, organisation de séminaires publics)

De plus, en juin 2002, la JICA a créé un Comité consultatif externe sur l'évaluation. Ce comité est chargé de conseiller le Comité d'étude interne de l'évaluation sur les systèmes et méthodes d'évaluation et d'examiner les résultats des évaluations internes afin d'améliorer l'objectivité de ce processus.

Différents types d'évaluations

La JICA procède à des évaluations et des contrôles à différents stades du cycle du projet de manière à ce qu'il soit bien géré. Afin d'être plus efficace dans l'exécution des projets et de répondre d'une manière plus pertinente et plus flexible aux besoins des pays bénéficiaires de l'aide ainsi qu'aux changements de situations, la JICA s'efforce actuellement d'améliorer le contenu des évaluations ex ante et à mi-parcours.

Évaluation au niveau du projet

1. Évaluation ex ante

Ce type d'évaluation a été mis en place au cours de l'exercice 2001, dans le but d'examiner en détail le projet, la pertinence de l'aide et les résultats prévisibles lors de la phase de formulation des plans pour les projets ayant fait l'objet d'une demande de coopération de la part des pays bénéficiaires. Les premiers rapports des résultats d'évaluation ex ante ont été publiés durant l'exercice 2001.

2. Évaluation à mi-parcours

Elle concerne les projets en cours d'exécution. L'objectif est de vérifier et de valider les résultats du projet et le processus de mise en œuvre, de réexaminer les plans établis à l'origine et de renforcer au besoin la gestion du projet. Elle est réalisée par le département chargé du projet. Les résul-

Figure 3-14 Place de l'évaluation dans le cycle du projet

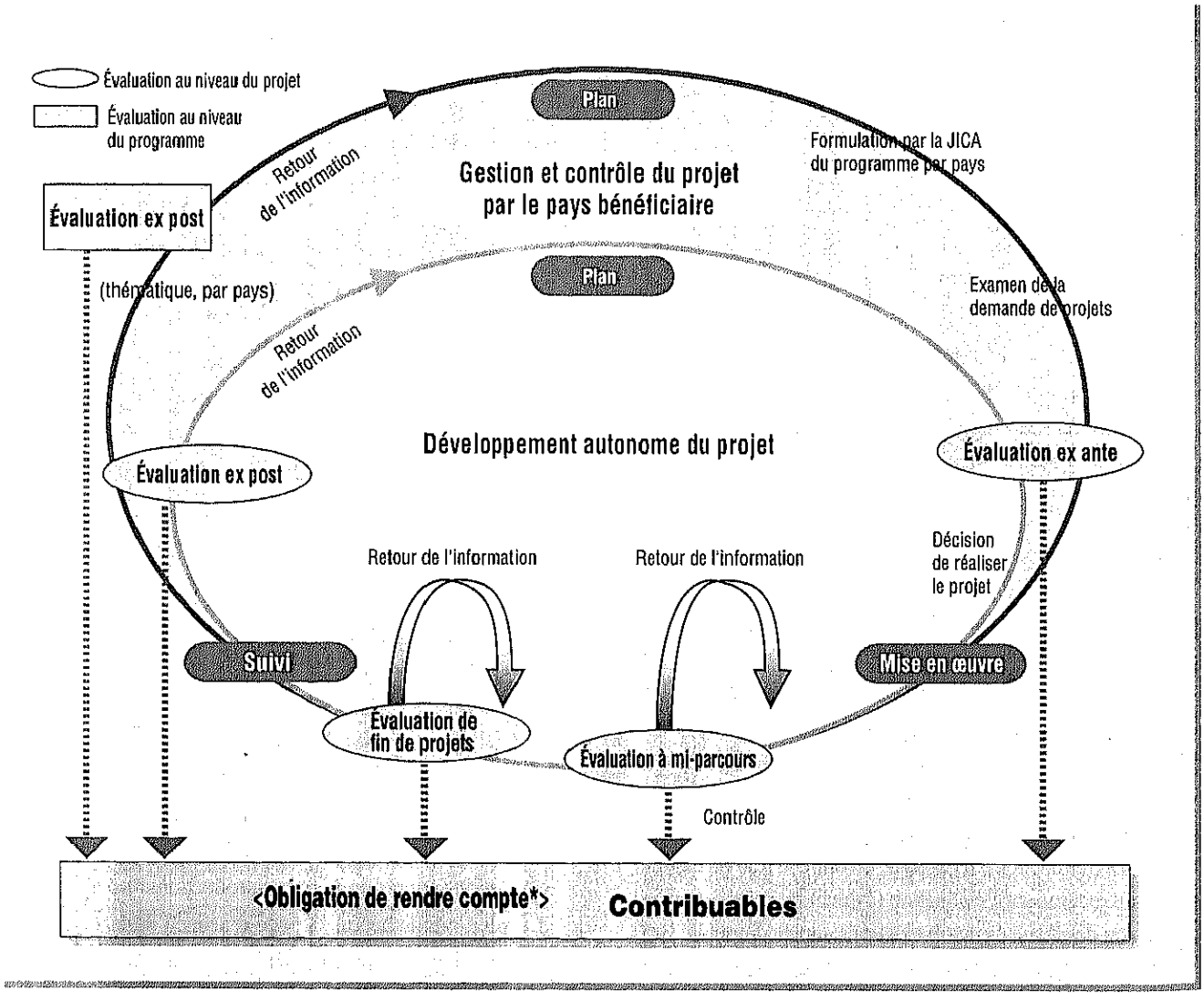

tats servent à gérer les projets d'une manière plus efficace et plus rationnelle.

3. Évaluation de fin de projets

Effectuée en collaboration avec les organisations apparentées dans le pays bénéficiaire, elle fait intervenir l'étude et l'analyse de la réalisation des objectifs du projet, de l'efficacité et de la viabilité potentielle. Le but principal est de déterminer la nécessité de prolonger ou non la coopération.

Ce type d'évaluation est effectué par le département chargé du projet ou par le bureau de représentation de la JICA dans le pays concerné. Le choix du moment de son exécution varie selon la nature du projet. L'évaluation de fin de projets a lieu environ six mois avant l'échéance de l'aide, principalement pour les projets de coopération technique. Au cours de l'exercice 2002, des évaluations de ce type ont été réalisées sur 87 projets dans 46 pays.

4. Évaluation ex post

L'évaluation ex post est essentiellement destinée à vérifier l'impact et la viabilité des projets quelques années après leur achèvement. Les résultats obtenus sont ensuite pris en considération dans la phase de planification de nouveaux projets. Un système d'évaluation de projets cohérent, allant de l'évaluation ex ante à l'évaluation ex post, devrait donc être bientôt disponible. Au cours de l'exercice 2002, des évaluations de ce type ont été réalisées sur 64 projets dans 14 pays.

Évaluation ex post au niveau du programme

Cette évaluation sert à tirer les enseignements qui contribueront à l'exécution efficace et rationnelle de nouveaux projets.

Gros Plan

Comité consultatif externe sur l'évaluation

Une évaluation plus objective permet d'obtenir de meilleurs résultats

Comité consultatif externe sur l'évaluation

Création d'un Comité consultatif externe sur l'évaluation

La JICA a créé un Comité consultatif externe sur l'évaluation ; il se compose de neuf experts externes (chercheurs, représentants d'organisations non gouvernementales (ONG), journalistes et autres experts) qui possèdent un savoir-faire en matière d'aide au développement et d'évaluation. L'objectif est de bénéficier de conseils d'experts sur la manière d'améliorer les systèmes et méthodes de mise en œuvre des évaluations et d'accroître l'objectivité des évaluations en soumettant leurs résultats à des vérifications externes.

Depuis que ce comité s'est réuni pour la première fois en juin 2002, ses membres ont émis divers avis sur la manière de perfectionner les méthodes d'évaluation de la JICA, et d'améliorer les projets grâce au processus d'évaluation. Le compte rendu général des réunions antérieures du comité est disponible sur la page d'accueil de la JICA.

Deuxième évaluation (portant sur l'évaluation interne)

Les évaluations ex ante, à mi-parcours et de fin de projets, qui sont avant tout des outils de gestion des projets, sont réalisées en interne, le plus souvent à l'initiative des personnes associées à ces actions de coopération.

Par souci de transparence, et afin d'améliorer la qualité de ces évaluations internes, la JICA confie au Comité consultatif externe sur l'évaluation le soin de mener une deuxième évaluation (« l'évaluation des évaluations »). Au cours de l'exercice 2002, les évaluations de fin de projets des 40 projets de coopération technique achevés durant l'exercice 2001 ont toutes fait l'objet d'une deuxième évaluation.

Cette deuxième évaluation, qui s'appuie sur le savoir-faire et les connaissances des membres du comité externe, note chaque élément selon un barème allant de un à cinq, en tenant compte de deux points :

1) Résultats de l'évaluation (cadre d'évaluation, état d'avancement de la mise en œuvre de l'évaluation, analyse et évaluation des informations) comparés aux normes de « bonne évaluation » (utilité, neutralité, fiabilité, etc.)
2) Évaluation de projets que l'on perçoit bien dans les rapports d'évaluation (pertinence, efficacité, viabilité, etc.)

Par ailleurs, le comité a émis des recommandations sur les problèmes liés aux méthodes de mise en œuvre utilisées par la JICA dans ses évaluations de fin de projets, et sur les points à améliorer.

Le résultat de la deuxième évaluation menée par le Comité consultatif externe sur l'évaluation figurera dans le Rapport annuel d'évaluation 2003.

Les résultats de ces évaluations sont pris en considération pour la révision des programmes par pays et servent à identifier et formuler de nouveaux projets. Au cours de l'exercice 2002, 11 évaluations ex post au niveau du programme ont été réalisées et des séminaires d'évaluation ont été organisés dans deux pays.

Le Bureau de l'évaluation et du contrôle postérieur des projets supervise différentes évaluations, classées par sujet ou par auteur :

1) Évaluation par sujet

a. Évaluation par pays

L'efficacité de l'aide de la JICA dans le pays concerné est soumise à une évaluation détaillée. Les effets et les problèmes concernant l'action de la JICA dans son ensemble sont réunis et analysés. Les enseignements tirés servent ensuite à définir la meilleure manière de coopérer avec le pays concerné à l'avenir.

b. Évaluation thématique

Elle porte sur des domaines particuliers et des thèmes importants (l'environnement, la pauvreté, la problématique hommes-femmes*, la consolidation de la paix) ainsi que des programmes spécifiques (JOCV, etc.). Les effets et les problèmes liés à la coopération de la JICA sont analysés en détail. Les enseignements tirés de cette évaluation sont utilisés pour déterminer la meilleure manière d'apporter une aide sur ces thèmes à l'avenir. Les moyens de coopération les plus efficaces concernant des thèmes spécifiques sont également étudiés.

2) Évaluation par auteur

a. Évaluation par des tiers (évaluation externe)

Par souci de qualité et d'objectivité, des évaluations détaillées sous différentes perspectives sont confiées à des experts et à des organismes extérieurs indépendants (universités, instituts de recherche, professeurs d'université, consultants, etc.) possédant des compétences dans le domaine sur lequel porte l'évaluation. Ils doivent être des tiers, et n'avoir été associés ni à la planification ni à la mise en œuvre des projets évalués.

b. Évaluation par la JICA (évaluation interne)

Ces évaluations sont réalisées par le personnel de l'Agence, familier des systèmes qui permettent de tirer des enseignements cadrant avec les situations et les besoins réels. La JICA fait vérifier les résultats des évaluations internes par des tiers extérieurs à ses services (chercheurs, journalistes, représentants d'ONG et autres experts) mais connaissant bien l'aide au développement et les programmes de l'Agence, à des fins de transparence et d'objectivité.

c. Évaluation conjointe

Ce type d'évaluation est mené en collaboration avec des organismes apparentés ou d'autres donateurs* (pays et organismes donateurs) présents dans les pays bénéficiaires. Les évaluations associant les pays bénéficiaires permettent d'obtenir une perception commune des effets et des problèmes liés à la coopération de la JICA. Elles constituent un outil performant pour l'apprentissage des techniques d'évaluation et l'amélioration des capacités des pays bénéficiaires dans ce domaine. Les évaluations conduites avec d'autres donateurs sont également très efficaces en ce qu'elles permettent aux différents partenaires d'étudier leurs méthodes respectives et de renforcer la coopération.

Exploitation et diffusion des résultats des évaluations

Efficacité, rationalisation et transparence renforcées des projets

La JICA considère ces résultats comme une source d'information importante, qu'elle met à profit pour préparer ses programmes par pays et ses lignes directrices thématiques, élaborer de nouveaux projets et gérer ceux qui sont soumis à l'évaluation.

Au cours de l'exercice 2003, un responsable de l'évaluation a été désigné dans chaque bureau à l'étranger, afin de constituer un réseau d'informations sur les indices et les enseignements tirés des évaluations ; ce système permettra le partage et l'accumulation dans toute l'organisation des résultats des évaluations.

Par ailleurs, des séminaires sur l'évaluation sont organisés au Japon et dans les pays concernés pour diffuser les résultats des évaluations auprès des personnes associées au projet au Japon et dans le pays bénéficiaire.

La JICA fait en sorte que tous les rapports d'évaluation puissent être consultés par le public. Pour mieux faire connaître les programmes de la JICA, les résultats des évaluations de fin de projets et des évaluations ex post sont publiés une fois par an dans un Rapport d'évaluation depuis l'exercice 1995, et ils figurent dans le Rapport annuel d'évaluation depuis l'exercice 2001. Ce rapport, ainsi que de nombreux autres sont disponibles depuis la page d'accueil de la JICA. Lors de l'exercice 2003, l'Agence a mis en place un système qui permet de diffuser plus rapidement les résultats des évaluations de fin de projets et des évaluations ex post sur sa page d'accueil.

Programmes importants après l'achèvement des projets de coopération

—Suivi—

Remise en état d'un canal d'irrigation endommagé au Malawi (coopération ultérieure)

Nécessité d'une coopération ultérieure

Réalisation de suivis détaillés

En règle générale, les projets de la JICA sont limités dans le temps. Mais certains d'entre eux bénéficient d'une coopération complémentaire après leur achèvement. C'est ce que l'on appelle le « suivi ».

La coopération ultérieure intervient dans deux types de cas :

1) Pour aider les pays en développement à faire face à des problèmes concernant des projets achevés (installations endommagées par des cyclones, défaillance d'une machine, etc.)
2) Pour fournir un soutien complémentaire ou une coopération ultérieure susceptible de potentialiser les effets de l'aide et d'apporter de la valeur dans les pays bénéficiaires. À titre d'exemple, la JICA continue à fournir des informations techniques à d'anciens stagiaires de retour dans leur pays, pour les aider à perfectionner leurs compétences. L'Agence prend également en charge l'initiative des homologues* de la coopération technique d'organiser à titre bénévole des séminaires et des activités de recherche.

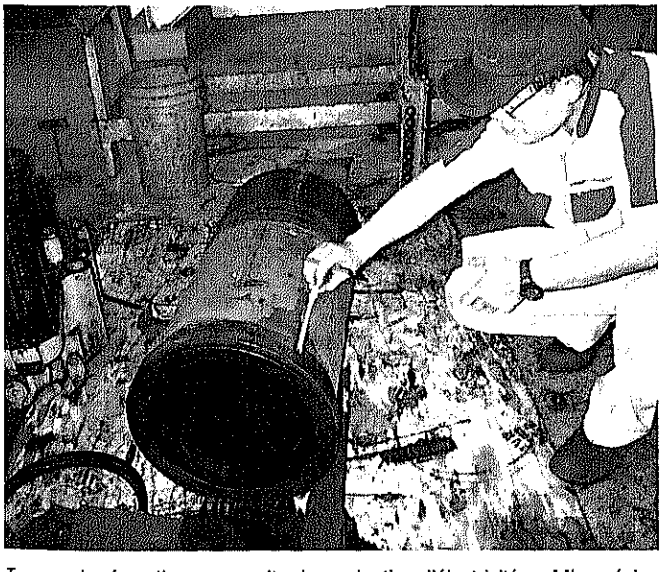

Travaux de réparation sur un site de production d'électricité en Micronésie, dans le cadre de la coopération ultérieure

Par le biais de ces activités de suivi, la JICA entend améliorer l'efficacité et la qualité de l'aide internationale japonaise, et soutenir en permanence le développement durable* des pays bénéficiaires.

Le suivi dans le détail

Suivi apporté pour résoudre des problèmes

Il arrive que les équipements et installations mis en place dans le cadre de la coopération technique ou grâce à des apports de coopération financière non remboursable tombent en panne ou soient endommagés par des catastrophes naturelles ou d'autres événements. Autre cas de figure qui peut se présenter : leur entretien n'est plus assuré par le pays bénéficiaire en raison de problèmes financiers, ce qui peut entraver leur fonctionnement et compromettre l'efficacité du projet proprement dit.

Quand de tels cas sont signalés à la JICA, elle envoie une mission d'étude de suivi sur le site afin d'enquêter sur les circonstances et l'origine du problème, puis elle apporte une aide complémentaire, qui comprend notamment les travaux urgents et la fourniture de pièces de rechange.

Par exemple, dans le cadre du soutien à l'agriculture au Malawi (en Afrique), le Japon a contribué par des apports de coopération financière non remboursable à la construction de canaux d'irrigation et de routes agricoles dans la vallée de Bwanje, confrontée à des pénuries d'eau. Les travaux, achevés en 1999, ont permis d'irriguer les sols et de produire ainsi du riz et du maïs.

Cependant, les inondations causées par des précipitations d'une abondance exceptionnelle au début de 2002 ont provoqué l'effondrement d'une partie des installations

et mis à mal les activités agricoles dans la région. La JICA a envoyé une mission d'étude de suivi au Malawi et mis en œuvre une coopération ultérieure consistant à évaluer l'état des installations et à réaliser les travaux de rénovation urgents.

Une usine génératrice Diesel bâtie en 1994 sur l'île de Pohnpei, un petit pays insulaire du Pacifique qui fait partie des États fédérés de Micronésie, est une infrastructure vitale qui produit plus de 90 % de l'électricité dans l'île, malgré sa petite taille. La génératrice ayant fini par se détériorer, son taux de rendement et son fonctionnement n'ont cessé de décroître ces dernières années. Après l'envoi d'une mission d'étude, la JICA a conclu que ce problème pouvait être très préjudiciable à l'approvisionnement électrique de l'île ; elle a donc fourni certaines pièces (pistons et cylindres, notamment) nécessaires pour réparer la génératrice.

La coopération ultérieure apporte une valeur ajoutée

Depuis sa création, la JICA a accueilli plus de 160 000 stagiaires en provenance de pays en développement. Le nombre total de jeunes accueillis au Japon dans le cadre du programme d'invitation de jeunes adultes (PIJA) dépasse les 22 000. Inutile de préciser qu'ils constituent un lien précieux entre leurs pays respectifs et le Japon.

Dans le même temps, il constituent un réseau de compétences pouvant être utilisé pour la mise en œuvre des projets de la JICA dans le cadre de la coopération Sud-Sud*, dont font partie le programme de formation pour les pays tiers* et les experts de pays tiers*.

Il est donc important d'entretenir et de développer les liens d'amitié avec ces personnes qui connaissent le Japon, et de soutenir leur autodiscipline et les activités qu'ils mettent en place après leur retour au pays.

Comme nous l'avons déjà vu dans la section 4 du chapitre 2, la JICA envoie des missions de coopération ultérieure dans différents pays pour renforcer les liens d'amitié que les jeunes adultes de ces pays ont tissés lors de leur séjour au Japon dans le cadre du PIJA. Ces équipes comprennent des membres des familles ayant accueilli ces jeunes, et du personnel des organisations concernées. Par des dons, la JICA s'emploie également à stimuler les activités des associations d'anciens participants au PIJA.

Parallèlement, l'Agence soutient les activités et les associations d'anciens participants à des formations techniques (93 associations à la fin de l'exercice 2002).

Outres les activités des associations d'anciens stagiaires, la JICA appuie les efforts d'anciens participants à des formations techniques individuelles ainsi que des agences et organisations qui les emploient, dans le cadre d'un nouveau type de coopération.

En Indonésie, par exemple, d'anciens stagiaires actifs dans de nombreux domaines ont organisé 11 séminaires et ateliers portant sur des thèmes différents sur huit sites (dont Aceh, Sumatra Nord, Banten, et Surabaya) de 2002 à 2003 ; la JICA a apporté son soutien à ces activités.

Dans la ville indonésienne de Solo, un ancien stagiaire a invité dix techniciens employés par des organismes d'aide sociale dans un centre de réadaptation pour handicapés ; il y a organisé un atelier de 11 jours sur les techniques de fabrication de prothèses de bras et de jambes qu'il avait apprises au Japon. La JICA a fourni les équipements nécessaires à la fabrication des membres artificiels, et elle a pris à sa charge les dépenses liées à l'atelier.

Cet atelier a permis à des techniciens capables de fabriquer des systèmes prothétiques et orthopédiques dotés de fonctions élémentaires d'acquérir les techniques de base nécessaires pour élaborer des prothèses de bras esthétiques. Des échanges de vues entre techniciens originaires de différentes régions du pays ont contribué à leur motivation mutuelle et les ont encouragés à perfectionner leurs com-

Réunion en Thaïlande des représentants des Associations d'anciens participants au programme d'invitation des jeunes adultes des pays de l'ANASE

Coopération ultérieure non matérielle au Centre de réadaptation pour handicapés de Solo, en Indonésie

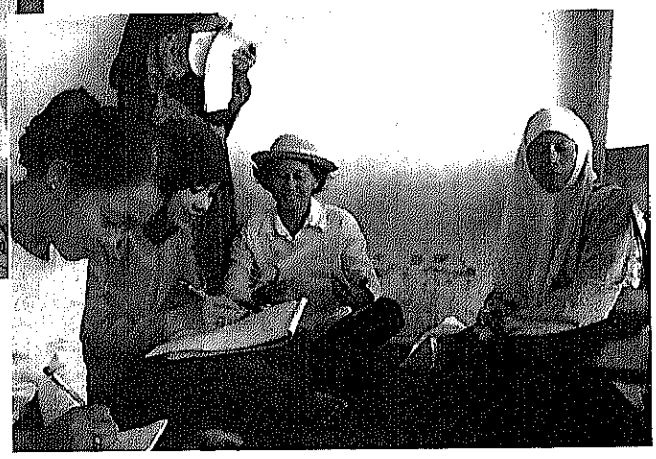

Séminaire sur l'indépendance économique des femmes dans le district de Takaral, en Indonésie (suivi non matériel)

pétences.

Dans le district de Takaral, dans la province indonésienne du Sulawesi-Sud, un séminaire intitulé Indépendance économique des femmes a accueilli 60 participantes issues de 17 organisations féminines du district.

Au cours de ce séminaire, les participantes ont pu suivre d'intéressantes conférences sur les femmes et le processus électoral, et les activités économiques durables. Elles ont également rendu visite à un groupe de femmes qui soutiennent un projet de fabrication de confiseries et d'objets d'artisanat. C'est une ancienne stagiaire de la JICA qui a organisé ce séminaire, de la planification à la gestion en passant par les négociations avec les pouvoirs publics. Un réseau local d'anciens stagiaires de la JICA a également joué un rôle important dans la tenue de cet événement.

Suivi des études de développement

Les études de suivi viennent compléter les deux types de coopération ultérieure décrits précédemment. Après l'achèvement d'une étude de développement (étude du plan directeur, étude de faisabilité, etc.), l'étude de suivi consiste à examiner l'état d'avancement des différents projets et l'application des résultats des études, pour pouvoir intégrer ces résultats dans la réalisation des futures études de développement.

Au cours de l'exercice 2002, 1 893 études de développement menées jusque-là par la JICA ont été classées par pays et région, type d'étude et secteur. L'état d'avancement des différents projets et l'exploitation des résultats des études ont fait l'objet d'un contrôle, et un rapport contenant des recommandations sur les points à améliorer a été rédigé.

Importance du retour d'information

Comme nous l'avons vu plus haut, la JICA peut suivre l'évolution de ses différents projets grâce aux informations que lui transmettent ses bureaux de représentation à l'étranger. Au besoin, elle peut décider de fournir une aide complémentaire sous forme de coopération ultérieure. De plus, la JICA intègre les résultats de cette coopération ultérieure dans ses futurs projets, afin d'améliorer l'efficacité de leur mise en œuvre.

Chapitre 4

Élaboration de lignes directrices pour l'aide

—Recherche—

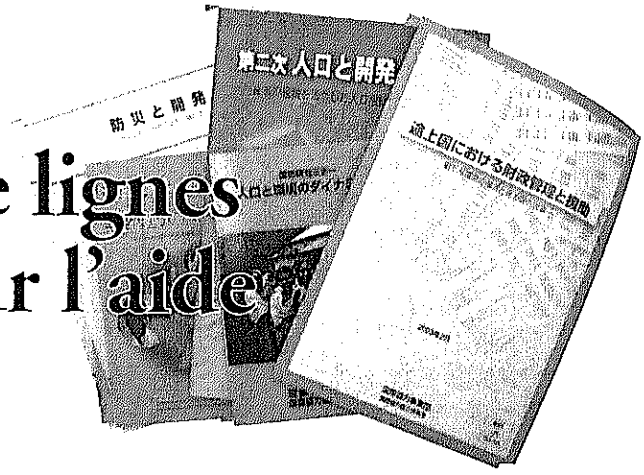

Éventail de rapports de recherche publiés lors de l'exercice 2002

Objectifs des activités de recherche

Avec la fin de la guerre froide et l'avancée de la mondialisation, l'attention s'est focalisée sur les questions de portée mondiale*, telles que la réduction de la pauvreté, la consolidation de la paix, les problèmes d'approvisionnement en eau et la prévention du VIH/sida. Ces toutes dernières années, en raison de la rigueur financière prévalant au Japon, alliée à l'augmentation du nombre de pays bénéficiaires et à la diversification des besoins d'aide, il s'est avéré nécessaire d'apporter une aide plus efficace et plus rationnelle. À cette fin, la JICA doit évaluer avec précision les besoins des pays en développement (PED) et réagir avec souplesse aux nouvelles tendances au sein de la communauté internationale.

Les activités de recherche jouent un rôle important dans la formulation de lignes directrices permettant de faire face à ces problèmes et de trouver les moyens de répondre aux besoins spécifiques des pays et des régions.

Ces recherches sont conduites par des groupes constitués d'experts externes, affiliés pour la plupart à des universités ou à des instituts de recherche, de spécialistes du développement* et de personnel de la JICA. Outre leur objectif essentiel, à savoir l'élaboration de lignes directrices, ces activités contribuent activement à la formation de réseaux reliant la JICA avec ces universités et instituts de recherche.

Résultats pour l'exercice 2002

Au cours de l'exercice 2002, 25 travaux de recherche ont été menés dans les trois catégories suivantes :

1) Recherche sur la stratégie de l'aide par pays, région, enjeu et secteur prioritaires (pour le déroulement des études de l'aide par pays, voir la Figure 3-16) : neuf travaux de recherche
2) Recherche sur les compétences et les méthodes en matière d'aide : huit travaux de recherche

Tableau 3-15 Résultats des recherches menées au cours de l'exercice 2002

Recherche sur la stratégie de l'aide
Népal (étude de l'APD du Japon par pays)
Afrique (étude de l'APD du Japon par région)
Bolivie (étude de l'APD du Japon par pays)
Secteur de l'eau (recherche sur l'aide sectorielle)
Population et développement (recherche sur l'aide sectorielle)
Coopération avec les ONG (recherche sur l'aide sectorielle)
Thaïlande (étude de l'APD du Japon par pays)
Pakistan (étude de l'APD du Japon par pays)
Europe centrale et orientale (étude de l'APD du Japon par région)
Recherche sur les méthodes d'aide
Activités régionales applicables aux pays en développement
Gestion financière dans les pays en développement et aide
Méthode d'évaluation sectorielle pour l'industrie minière et manufacturière
Soutien à la gestion des affaires publiques dans les programmes de la JICA
Coopération internationale à Shikoku
Approches de l'aide : orientations stratégiques et caractéristiques
Étude de base sur les approches efficaces des problèmes de développement (enseignement supérieur, etc.)
Politiques et approches du Japon dans les secteurs de l'éducation et de la santé publique
Recherche sur des cas particuliers
Activités des volontaires au 21e siècle
Examen du cadre de coopération pour un soutien efficace à la reconstruction et au développement après un conflit
Prévention des catastrophes et développement
Problématique hommes-femmes* et intégration de la femme dans le développement (IFD) (phase 2)
Évaluation de la politique d'émigration du Japon et coopération technique s'appuyant sur les communautés japonaises en Amérique latine
Étude de cas sur le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) en Asie
Approche sectorielle et problèmes afférents
Étude de base sur l'aide consacrée au filet de protection sociale
Conférence internationale sur le transfert de technologie
Initiatives de partenariat de type II du sommet mondial pour le développement durable (WSSD) : réunion préparatoire dans le secteur de la santé
Symposium sur les réseaux d'information et de ressources humaines de l'ANASE dans le domaine des maladies infectieuses (tuberculose)
Réunions liées au Forum de l'eau
Forum de l'OCDE sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) organisé à Paris
Chercheurs invités
15

Type de recherches Domaine de recherche

3) Recherche sur les questions importantes liées à la fourniture de l'aide : huit travaux de recherche

Des travaux sur 15 thèmes de recherche ont en outre été réalisés à l'extérieur par des chercheurs invités. L'objectif de ce système est de recruter des spécialistes pour des recherches dans des domaines spécifiques et de constituer un réseau avec les universités et les instituts de recherche.

Nous avons également organisé quatre conférences internationales sur le transfert de technologie*. Le personnel de pays développés et en développement ainsi que d'agences internationales dont le travail est lié à la coopération technique a été invité à y prendre part. Ces conférences ont été pour les participants l'occasion d'un échange de vues et d'informations sur des thèmes exigeant une coopération entre plusieurs

Sur le Terrain

• Institut de coopération internationale
Comité sur l'aide régionale à l'Europe centrale et orientale

De l'appui à la transition vers une économie de marché à la reconstruction et au développement après un conflit

Recherche

Progrès accomplis dans l'introduction d'une économie de marché

Après la seconde guerre mondiale, les gouvernements socialistes d'Europe centrale et orientale ont conservé durant de longues années un système d'économie planifiée ; son inefficacité a entraîné la stagnation de leur économie. Dès le début des années 1980, nombre de ces pays ont mis en place des réformes progressives, et le système d'économie de marché s'est généralisé après l'effondrement du bloc soviétique en 1989.

Parmi les pays qui ont adopté les mécanismes de marché, beaucoup ont enregistré une croissance négative jusqu'en 1993, en raison de la confusion engendrée par l'application de réformes radicales nécessaires à la transition économique. Cependant, la croissance a redémarré dans de nombreux pays grâce à la stabilisation macroéconomique qui a succédé à cette phase, et à des réformes structurelles efficaces. Dix pays, dont la Pologne et la République tchèque, dans lesquels la libéralisation des activités économiques s'est opérée d'une manière régulière, rejoindront l'Union européenne (UE) en mai 2004. Pour leur part, en décembre 2002, la Roumanie et la Bulgarie ne satisfaisaient que la moitié des 31 normes (acquis communautaires) nécessaires pour pouvoir adhérer à l'UE. Le niveau de développement varie d'un pays à l'autre.

Conflits et réfugiés

Dans les anciennes Républiques de la Fédération yougoslave, les antagonismes interethniques se sont aggravés après 1989, et ils se sont mués en véritables conflits ethniques. L'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) a lancé des frappes aériennes et instauré des sanctions économiques, qui ont mis à mal l'activité économique des pays concernés. Un grand nombre de tâches restent à accomplir dans de nombreux domaines, tels que l'aide aux réfugiés, le développement de l'infrastructure économique et sociale nécessaire à la reconstruction, et le rétablissement des secteurs clés de la vie quotidienne.

Lors du sommet de l'Arche en 1989, le Japon a affirmé sa volonté d'apporter son soutien aux efforts de transition économique des pays d'Europe centrale et orientale, et il a déployé une aide très importante. Le nombre de pays bénéficiaires n'a cessé de croître ; l'aide concerne actuellement 18 pays de la région, dont les anciennes Républiques de la Fédération yougoslave. Parallèlement aux efforts de coopération axés sur la mise en place d'une économie de marché, les pays engagés dans la phase de reconstruction post-conflictuelle bénéficient d'une aide dans plusieurs directions : reconstruction de l'infrastructure économique, protection de l'environnement, aide humanitaire et couverture des besoins essentiels de l'être humain (BEEH).

De l'appui à la transition vers une économie de marché à la reconstruction et au développement après un conflit

Après avoir fait le point sur la situation politique, économique et sociale d'un ensemble de pays parvenus à des stades de développement différents, et avoir répartis ces pays en plusieurs catégories, le Comité sur l'aide régionale à l'Europe centrale et orientale a examiné la manière dont le Japon et la JICA devaient réorienter leur assistance régionale à moyen terme. Le comité estime que le système d'aide actuel axé sur la mise en place d'une économie de marché, doit être reconsidéré selon le niveau d'engagement des différents pays dans le processus d'adhésion à l'UE, et qu'à l'avenir, l'aide doit porter en priorité sur la prévention des risques de récurrence des conflits et sur la reconstruction et le développement après le retour de la paix.

Parallèlement, le comité souligne la nécessité de prendre en considération les pays écartés de la prochaine vague d'élargissement de l'UE (la Bulgarie et la Roumanie), la possibilité de continuer à fournir une aide limitée aux pays en passe de s'affranchir de l'aide internationale mais pour lesquels les efforts consentis précédemment doivent être consolidés, et la possibilité de recourir à des méthodes s'appuyant sur un autre financement que l'APD.

(Institut de coopération internationale, JICA)

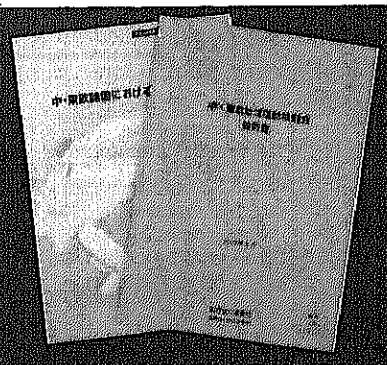

Rapports des Comités sur l'aide régionale à l'Europe centrale et orientale

donateurs* (pays et organismes donateurs), tels que les maladies infectieuses et la problématique de l'eau.

Les résultats des recherches effectuées au cours de l'exercice 2002 figurent dans le Tableau 3-15.

Actuellement, nous renforçons le système de recherche, afin d'être en mesure de publier en temps utile des résultats intéressants pour les programmes. Désormais, nous pouvons effectuer plus rapidement des travaux de recherche qui correspondent mieux aux besoins, et notamment établir des rapports de grande qualité peu de temps après la constitution d'un groupe de recherche. Nous nous efforçons de recueillir les commentaires de divers intervenants sur les projets de rapports et de diffuser les résultats des recherches sur Internet, notamment sur la page d'accueil de la JICA et dans des magazines électroniques présentés sur notre site.

Nous exploitons les résultats des études pour diverses activités : formulation de lignes directrices pour les programmes de la JICA, amélioration des méthodes d'aide et préparation de matériels didactiques pour la formation des experts.

Figure 3-16 Déroulement de l'étude de l'APD du Japon par pays

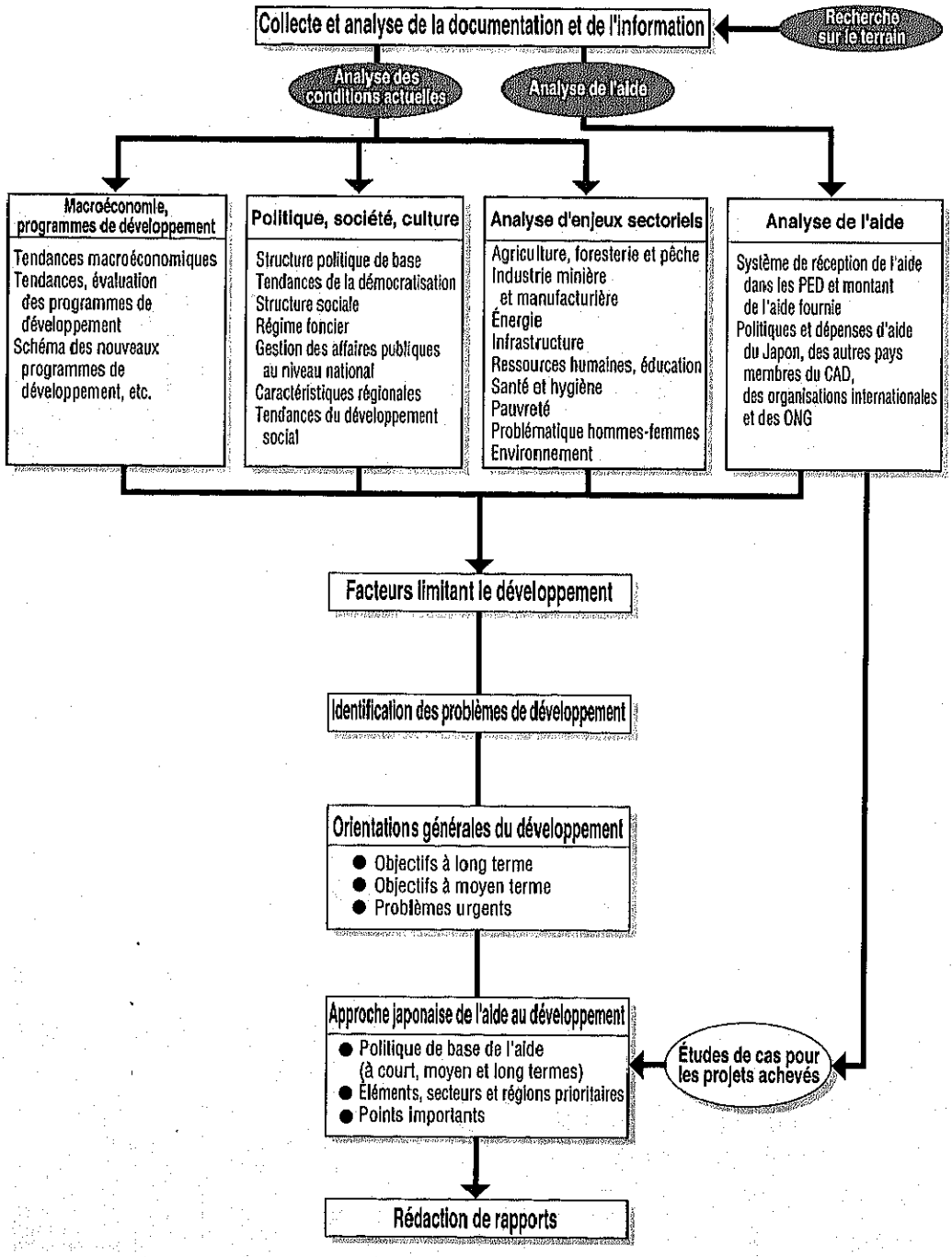

Valorisation et éducation des ressources humaines

—Recrutement et formation d'experts de la coopération technique—

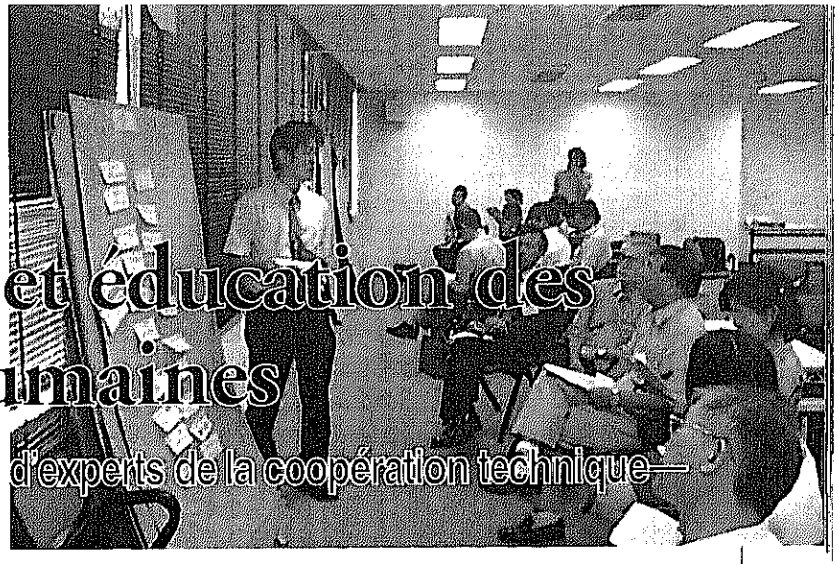

Futurs experts assistant à un atelier de formation

Formation et recrutement des ressources humaines

Nécessité d'une diversification des ressources humaines

La coopération technique se fonde sur la promotion du développement par le transfert de technologie de personne à personne. Les experts de la coopération technique doivent donc disposer de compétences reposant sur l'expérience, d'aptitudes en matière de communication, d'une bonne perception de la méthodologie du transfert de technologie* et d'une parfaite connaissance de la situation du pays bénéficiaire.

Les experts sont par ailleurs appelés à collaborer au plus petit niveau de détail avec les agents d'autres donateurs* (pays et organismes donateurs), de manière à fournir une aide aussi efficace que possible. Leur rôle consiste non seulement à comprendre les mécanismes et les évolutions en matière d'aide, mais aussi à faire preuve de capacités de coordination et de négociation avec leurs homologues* locaux et d'autres travailleurs de l'aide. La JICA détache près de 3 000 experts chaque année. Trouver des personnes répondant à ces critères n'est pas aisé et une formation approfondie s'avère par conséquent indispensable.

Par ailleurs, ces toutes dernières années, les pays en développement (PED) ont nettement élargi l'éventail des spécialisations recherchées en matière de ressources humaines. Les demandes des PED ont davantage porté sur l'affectation d'experts dans des domaines intellectuels se rapportant notamment aux technologies de l'information (TI), à la politique environnementale, à l'élaboration des systèmes juridiques et à la transition vers une économie de marché. Il a parfois été difficile de trouver du personnel dans ces domaines. Aussi la formation de ressources humaines capables de répondre à ces besoins constitue-t-elle un défi à relever de toute urgence.

Au sein de la JICA, ces fonctions relèvent du Département de l'affectation des ressources humaines et de l'Institut de coopération internationale, tous deux activement engagés dans le recrutement et la formation de personnel.

Recrutement des experts

Les dispositifs ci-dessous doivent permettre de répondre rapidement et d'une manière appropriée aux demandes d'envoi d'experts soumises par les PED.

1. Spécialistes du développement

Des experts possédant une grande expérience de la coopération internationale et de hautes compétences techniques sont recrutés pour des postes clés touchant à des activités à l'étranger (notamment comme chefs de projets de la coopération technique) ou au Japon (membres d'un comité consultatif pour les études de développement, responsables de stages de formation ou directeurs d'études et de recherches). Au cours de l'exercice 2002, 93 spécialistes du développement* ont été recrutés.

2. Spécialistes temporaires

Le personnel compétent et idoine est recruté principalement parmi les experts rentrés au Japon ou qui possèdent une expérience professionnelle comparable, et qui attendent une nouvelle affectation à l'étranger. Dix-sept nouveaux spécialistes temporaires ont été recrutés au cours de l'exercice 2002.

L'un d'eux a été recruté selon un système d'avancement professionnel, qui découle du système actuel d'emploi de spécialistes temporaires, développé et amélioré. L'objectif d'un tel système est de valoriser des ressources humaines possédant une connaissance pratique et approfondie des dernières évolutions dans le domaine de l'aide pour avoir travaillé pendant un an au siège de la JICA et sur d'autres sites. Ce service s'appuie sur un stage pratique au cours duquel l'expert est confronté à l'évolution rapide des tendances de l'aide.

3. Conseillers techniques spécialisés

Des experts confirmés et hautement spécialisés, ayant une grande expérience sont recrutés pour donner des conseils concernant un vaste ensemble de questions de la coopération technique. Trois conseillers sont employés à l'heure actuelle pour couvrir le développement dans les trois domaines que sont le secteur social, le secteur minier et manufacturier et l'agriculture.

4. Système d'enregistrement du personnel de la coopération internationale

Les pays et régions en développement demandent de plus en plus une aide dans le domaine intellectuel, notamment pour

le soutien aux politiques et les problèmes de portée mondiale* tels que la réduction de la pauvreté. Toutefois, il n'est pas aisé de trouver les ressources humaines capables de répondre à ces nouveaux besoins. Afin de satisfaire rapidement et efficacement les diverses requêtes des PED, l'Agence utilise le système d'enregistrement du personnel de la coopération internationale, qui lui permet de recruter et d'enregistrer des intervenants externes issus de différents secteurs et intéressés par ses activités de coopération technique. À la fin de l'exercice 2002, 3 352 personnes étaient enregistrées ; 276 experts ont été sélectionnés durant ce même exercice.

5. Associations régionales de liaison pour la coopération internationale

La mise en place d'associations régionales de liaison pour la coopération internationale est encouragée par les antennes et les centres de la JICA au Japon. Ces associations ont pour mission de resserrer les liens entre les experts à leur retour au Japon après un détachement à l'étranger, d'inciter les communautés régionales du Japon à s'ouvrir à la coopération internationale et de sensibiliser le grand public à la coopération internationale.

À la fin de l'exercice fiscal 2002, 42 associations régionales de liaison regroupaient quelque 3 360 membres. Elles ont pour objectifs de mieux faire connaître la coopération internationale par des séminaires et des symposiums (en s'appuyant sur leur expérience des projets de coopération), de fournir des informations aux experts avant leur départ, d'élaborer des bulletins d'information et de tenir des répertoires de leurs membres.

Formation des experts

Les formations suivantes permettent aux experts ayant des compétences générales et spécialisées de se perfectionner en fonction des besoins des pays bénéficiaires.

1. Spécialistes associés

Par l'intermédiaire de stages pratiques dans le pays et d'affectation à l'étranger, des jeunes possédant une expérience de l'aide internationale – par exemple en qualité de jeunes experts associés* (JEA ou JPO), de volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV) ou de membres d'ONG – sont formés pour jouer un rôle d'expert ou autre dans le domaine de la coopération internationale. Ils ont été 32 nouvellement recrutés au cours de l'exercice 2002 et 113 à suivre une formation au Japon et à l'étranger.

La JICA a également lancé la deuxième phase de ce programme destinée à fournir un enseignement complémentaire aux participants ayant achevé la formation initiale de spécialistes associés. Elle se déroule pour l'essentiel au siège de la JICA et, si nécessaire, dans d'autres organismes que l'Agence. Ce programme vise à améliorer les compétences des ressources humaines dans le domaine de l'aide et à valoriser une expérience et un savoir-faire de haut niveau. Lors de l'exercice 2002, deux spécialistes ont été recrutés, et trois personnes (dont une de l'année précédente) ont suivi la formation au Japon et à l'étranger.

2. Formation de longue durée à l'étranger

Cette formation, qui ne dure pas plus de deux ans, s'adresse au personnel du secteur privé et des organismes gouvernementaux, aux anciens JOCV et au personnel de la JICA. Son but est de renforcer leurs capacités à participer à la coopération internationale. Les stagiaires acquièrent les connaissances théoriques et pratiques indispensables au rôle de premier plan joué par l'expert.

Au cours de l'exercice 2002, 26 personnes (quatre du secteur privé, cinq de l'administration publique, cinq anciens JOCV et douze collaborateurs de la JICA) ont été envoyées dans des établissements d'enseignement ou de recherche de pays industrialisés et de PED. Les sujets étudiés concernaient notamment la santé et les soins médicaux, l'éducation, le développement régional, la protection de l'environnement, le développement agricole et rural, et la consolidation de la paix dans les PED. Les études ont été menées dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche aux États-Unis et en Europe. À la fin de leur formation, les stagiaires reviennent au Japon et prennent part aux programmes de la JICA en tant qu'experts de la coopération technique ou sont envoyés dans des PED dans le cadre de missions d'étude.

3. Formation de longue durée au Japon

Cette formation dont la durée ne dépasse pas deux ans cible le même public que celui admis à participer à la formation de longue durée à l'étranger, mais elle est dispensée dans des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche au Japon. Au cours de l'exercice 2002, une formation a été lancée pour 11 personnes à l'Institut national universitaire des hautes études politiques. Dans les thèmes traités, on trouvait, entre autres, les politiques d'aide et l'économie du développement.

4. Formation pour l'amélioration des compétences des experts

Cette formation est destinée aux jeunes gens, notamment les JOCV au terme de leur affectation, qui disposent d'un niveau de compétences techniques relativement élevé. Dans le cadre de programmes personnalisés d'une durée maximale d'un an, les participants reçoivent une formation pratique et technique au Japon et à l'étranger qui doit leur permettre de devenir des experts de la coopération technique. Au cours de l'exercice 2002, une formation a été organisée pour huit personnes.

5. Formation pour les futurs experts de la JICA

Cette formation doit permettre aux personnes qui seront bientôt détachées à l'étranger en qualité d'experts d'acquérir les connaissances et les compétences dont elles auront besoin. Au cours de l'exercice 2002, 127 personnes ont participé aux 16 cours, organisés chacun sur huit semaines (à l'exception du cours sur la lutte contre les maladies infectieuses, qui a duré quatre semaines). Le sommaire des stages figure au Tableau 3-17.

6. Formation des experts

Les cours suivants concernent principalement les experts en poste à l'étranger pour un an ou plus :

Tableau 3-17 Stages de formation organisés pour les futurs experts de la JICA durant l'exercice 2002

Première session Du 17 juin au 9 août	Deuxième session Du 30 septembre au 22 novembre	Troisième session Du 14 janvier au 7 mars
Développement rural Infrastructure* Soins de santé primaires Mesures de lutte contre la pauvreté Soutien au développement des systèmes juridiques	Milieux forestiers Protection du milieu marin Enseignement technique et formation professionnelle Santé génésique* Pratique des méthodes d'études sociales et de la problématique hommes-femmes*	Développement de l'infrastructure rurale Infrastructure Éducation Environnement mondial Salubrité de l'environnement
Lutte contre les maladies infectieuses (du 1er au 26 juillet)		

1) Stages en groupe avant affectation

Les experts suivent ce stage avant leur départ. Le programme comprend deux semaines de formation générale sur des aspects tels que les dernières évolutions en matière d'aide, le rôle de l'expert, la situation locale et les règles sanitaires, ainsi que trois semaines d'apprentissage d'une langue. L'accent est mis notamment sur le développement des techniques de communication pratique dans les régions en développement, par le recours à des méthodes de présentation. Au cours de l'exercice 2002, ce stage a été organisé à sept reprises et 688 personnes au total (549 experts et 139 conjoints) y ont participé.

2) Formation linguistique et technique supplémentaire

Des cours sont organisés à titre individuel pour les experts qui ont besoin d'améliorer leurs capacités linguistiques. Cinquante-neuf personnes ont bénéficié de cette formation durant l'exercice 2002. Pour améliorer les capacités de communication, il existe aussi un système d'enseignement des langues locales dans les pays d'affectation. Durant l'exercice 2002, 145 personnes en ont bénéficié dans 39 pays. Une formation technique est prévue dans des institutions japonaises compétentes pour développer ou compléter les connaissances techniques des experts. Au cours de l'exercice 2002, 63 experts ont suivi cette formation.

3) Formation pour les coordinateurs de projets

Cette formation destinée à des coordinateurs* doit leur permettre d'améliorer leurs capacités de gestion, nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets de coopération technique dans le cadre desquels ils seront affectés. La formation se compose de conférences sur le rôle et les activités des coordinateurs, ainsi que sur la comptabilité, les relations publiques et d'autres thèmes encore. Durant l'exercice 2002, cette formation a été organisée à six reprises pour un total de 67 participants.

4) Formation au suivi et à l'évaluation

Cette formation, destinée aux experts qui seront affectés à des projets de coopération technique, doit leur permettre d'acquérir des compétences en suivi et en évaluation pour une gestion efficace et rationnelle des projets. La formation se déroule sur six jours. Au cours de l'exercice 2002, elle a été organisée à huit reprises pour un total de 298 participants.

7. Formation à la collaboration avec les collectivités locales et les ONG

1) Formation à la mise en application de la coopération internationale pour les agents des collectivités locales

Cette formation est destinée à soutenir la coopération internationale assurée par les administrations locales. Elle se compose d'un stage pratique d'une semaine et de trois semaines de formation linguistique en option. Au cours de l'exercice 2002, trois sessions ont été organisées à l'Institut de coopération internationale à Tokyo et une session au Centre international d'Osaka. Au total, 71 personnes ont participé aux stages.

2) Festival des ateliers communs JICA-ONG

Ce festival a été organisé à Hiroshima et Fukuoka dans le but de promouvoir la collaboration entre la JICA et des ONG. La population et des ONG locales ont participé aux différents événements.

3) Formation dans le cadre du partenariat JICA-ONG

Cette formation est organisée conjointement par la JICA et le Centre des ONG japonaises pour la coopération internationale (JANIC). Son objectif est de renforcer le partenariat entre la JICA et les ONG par la compréhension mutuelle de leurs concepts et méthodes de base en matière de coopération internationale. Elle s'adresse aux jeunes collaborateurs des ONG et de la JICA. Un stage résidentiel sur trois jours organisé en octobre 2002 a été suivi par 16 membres d'ONG et 16 agents de la JICA.

8. Programme de renforcement des capacités des ONG

Ces activités de formation sont destinées à renforcer les capacités* des ONG et à promouvoir leur partenariat avec l'Agence dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération internationale.

1) Formation du personnel des ONG au Japon et à l'étranger

Grâce à cette formation, le personnel intermédiaire des ONG peut acquérir les techniques et les compétences requises dans le cadre de la coopération internationale et apprendre à mieux connaître les programmes de l'aide publique au développement (APD) et de la JICA. En février 2002, 10 personnes ont participé à un cours d'une durée d'environ deux semaines (la formation comprenait par ailleurs un cours d'une semaine aux Philippines).

2) Formation de longue durée au Japon pour le personnel d'ONG

Dispensée dans des écoles supérieures au Japon, cette formation de niveau maîtrise s'adresse aux membres du personnel à plein temps d'ONG appelés à jouer un rôle clé dans le cadre de leurs activités futures. Au cours de l'exercice 2002, deux participants ont été sélectionnés par la JICA.

3) Envoi d'experts techniques dans des ONG

Dans le cadre de ce programme, la JICA envoie pour une durée maximale de trois mois des experts techniques sur les

sites d'intervention d'ONG japonaises à l'étranger. Au cours de l'exercice 2002, sept experts ont ainsi été détachés dans différents domaines techniques : organisation d'événements sportifs, gestion des déchets, santé maternelle et infantile et soins de santé au niveau régional, sensibilisation des jeunes à l'environnement, couture, déminage humanitaire, santé bucco-dentaire.

4) Programme d'initiation pratique aux activités d'ONG

Des étudiants diplômés en coopération internationale sont envoyés en formation à l'étranger sur des sites où la JICA et les ONG participent à des actions communes de développement, dans le but de mieux comprendre ces activités. Au cours de l'exercice 2002, quatre étudiants ont participé à ce programme.

9. Formation pratique interne

Ce système de formation est réservé à des étudiants diplômés ayant choisi l'aide au développement comme thème de recherche et qui sont susceptibles de participer à de futurs projets d'aide. Il leur offre la possibilité de suivre une formation pratique afin d'améliorer leur compréhension de la coopération internationale, que ce soit au siège de la JICA, dans ses instituts au Japon ou dans ses bureaux à l'étranger. La formation a été dispensée à 51 personnes durant l'exercice 2002. Vingt-six de ces jeunes diplômés ont été accueillis dans 18 bureaux de l'Agence dans les PED (dont le Vietnam, le Bangladesh, la Chine et la Bolivie) et 25 ont étudié au Japon, notamment à Tokyo et à Tsukuba.

Sur le Terrain

● Institut de coopération internationale

Envoi d'experts de la coopération technique auprès d'ONG

Soutien au premier pas vers le lancement d'opérations de déminage humanitaire

Envoi d'experts de la coopération technique auprès d'ONG

Rôle de l'envoi d'experts de la coopération technique

Le programme d'envoi d'experts auprès d'ONG a pour but d'appuyer les activités de ces organisations par la mise à disposition d'un personnel possédant les connaissances, l'expérience et les compétences nécessaires sur les sites des activités. Ces experts interviennent dans des domaines qui ne peuvent être couverts entièrement par le personnel actuel des ONG, et dans d'autres domaines qui permettent aux ONG d'étendre leurs activités et d'en améliorer l'efficacité dans les régions en développement.

Au cours de l'exercice 2002, sept personnes ont été détachées dans le cadre de ce programme. Disposant des compétences techniques requises, elles ont obtenu de bons résultats dans de nombreux domaines de coopération liés à des projets mis en œuvre par des ONG, qui ont su tirer parti de leurs caractéristiques respectives.

Mines antipersonnel au Sri Lanka

L'envoi d'experts de la coopération technique pour l'élimination des mines antipersonnel au Sri Lanka constitue un bon exemple de mise en œuvre rapide de l'APD. Ce premier pas a permis à une ONG japonaise de mettre en place un projet de déminage humanitaire.

Au Sri Lanka, le gouvernement et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) ont fini par signer un accord de cessez-le-feu en février 2002. L'aide à la reconstruction après un conflit est désormais en cours dans la région du nord, dévastée par les affrontements. Mais la zone de conflit, notamment la partie qui longe la frontière avec la zone contrôlée par les LTTE, est encore truffée de mines antipersonnel, si bien que les habitants sont contraints de vivre comme des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Les activités d'assistance ne peuvent progresser tant que ces mines n'ont pas été éliminées.

Première intervention du Japon en matière de déminage

Le Centre japonais pour la prévention des conflits, une association à but non lucratif indépendante, a lancé plusieurs programmes de prévention des conflits au Sri Lanka depuis 2000. Face à la situation décrite plus haut, cette ONG a rassemblé les informations nécessaires pour lancer la première opération japonaise de déminage humanitaire. Le lancement d'un projet ciblé nécessite une préparation minutieuse, qui comprend notamment l'achat et la livraison des équipements nécessaires, le recrutement et la formation de personnel local, et la coordination avec les ONG locales et les donateurs précédents. Un expert de la coopération technique spécialiste des questions de

Un spécialiste du déminage en mission au Sri Lanka

déminage et de prévention des conflits a été envoyé dans le cadre de ce programme pour mener à bien ces tâches. Durant les trois mois qu'a duré sa mission, il a établi une relation de coopération avec le ministre de la Défense du Sri Lanka, le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) et des ONG internationales actives en matière de déminage. Il a également choisi le futur emplacement du Centre de déminage humanitaire et défini des sites de déminage, validé la liste des équipements nécessaires et étudié les possibilités d'achat de ces équipements auprès d'entreprises locales ; enfin, il a établi la planification d'un projet de déminage. En s'appuyant sur les résultats de son travail, le Centre japonais pour la prévention des conflits prépare le lancement d'opérations en vraie grandeur pour l'exercice 2003, grâce à une aide financière provenant de plusieurs sources.

(Institut de coopération internationale, JICA)

Soutien

—Appui aux activités des experts—

Bilan de santé au Centre d'assistance médicale de la JICA

Présentation du programme de soutien

La JICA prévoit un système de compensations financières et d'assistance sociale en appui aux activités des experts affectés dans des pays en développement (PED), ainsi que des mesures de sécurité dans les régions où les conditions de vie sont particulièrement difficiles. Ces considérations sont essentielles pour le recrutement d'experts hautement qualifiés et elles contribuent à renforcer leur forte motivation. De ce fait, elles constituent les fondements d'une coopération technique de qualité.

Le Département de l'affectation des ressources humaines a été créé en 1999 par la JICA dans le but de renforcer les systèmes de soutien aux experts. La solution proposée intègre toutes les phases du processus d'envoi d'experts.

Remarque : ces systèmes ne s'appliquent pas aux experts affectés dans le cadre d'un contrat entre la JICA et une autre organisation. Dans ce cas, le soutien est assuré par la société apparentée.

Dispositions et prestations sociales

1. Indemnités d'affectation à l'étranger et rémunérations

Les experts reçoivent des indemnités d'affectation à l'étranger et des rémunérations au Japon, basées sur celles des fonctionnaires en poste à l'étranger.

1) Indemnités d'affectation à l'étranger

Dans l'exercice de leurs fonctions, les experts en mission à long terme reçoivent des indemnités de subsistance, de logement, de charge de famille, des allocations scolaires, une prime de connaissances linguistiques, une prime d'isolement géographique et une prime de spécialisation. Les experts affectés à l'étranger pour une courte durée (inférieure à une année), perçoivent des frais de déplacement, une prime de connaissances linguistiques et une prime de spécialisation.

2) Rémunérations au Japon

La JICA verse à l'expert une indemnisation égale à la rémunération en poste versée par l'organisation à laquelle il appartient ou un traitement selon le barème national s'il n'appartient à aucune organisation.

2. Déplacements à l'étranger

En ce qui concerne les vacances, la JICA s'aligne sur le nombre de jours de congé accordés par l'organisation qui accueille l'expert. La JICA continue de verser des indemnités d'affectation à l'étranger si l'expert quitte son pays d'accueil durant ces jours de congé et sur une durée maximale conforme aux modalités d'affectation stipulées dans les règlements de la JICA. L'Agence supporte les frais de déplacement comme suit :

1) Retour au pays financé par la JICA

Un expert en mission à long terme envoyé pour plus de deux ans dans les « régions insalubres » où les conditions de vie sont particulièrement difficiles selon la JICA, est autorisé, tous les 24 mois, à s'absenter temporairement et à revenir au Japon afin de récupérer et passer un bilan de santé.

Après un an, il peut rentrer au Japon pour participer à un symposium ou une conférence d'une association universitaire à laquelle il appartient.

Si son conjoint ou un membre de sa famille vient à décéder durant son affectation, il peut revenir au Japon pour assister aux funérailles. Une partie des frais du trajet est à la charge de l'expert.

2) Déplacement pour raisons de santé

Les experts affectés sur de longues périodes dans des « régions particulièrement insalubres » (les régions aux conditions de vie encore plus difficiles que les « régions insalubres » mentionnées plus haut) sont autorisés à effectuer des déplacements pour raisons de santé (bilans de santé, récupération, etc.).

Les experts en mission à long terme travaillant dans une zone de haute altitude bénéficient du droit à des voyages réguliers dans une zone basse.

3. Visites des conjoints et des enfants

Pour entretenir la santé et le moral des experts en affectation de longue durée et contraints de vivre séparés de leur conjoint et de leurs enfants, deux systèmes ont été prévus :

1) Visites temporaires des enfants

La JICA prend à sa charge les frais de transport aérien pour que les experts en mission à long terme puissent faire venir leurs enfants durant les vacances scolaires au Japon.

2) Visites des conjoints dans les régions impaludées

Les experts envoyés seuls dans les régions impaludées situées dans des pays aux conditions de vie particulièrement difficiles peuvent inviter leur conjoint sur place pour une durée déterminée. La JICA prend en charge une partie du coût du billet d'avion.

4. Services de santé

Les médecins et le personnel infirmier du Centre d'assistance médicale peuvent être consultés en permanence par les experts et leur famille. Chaque personne envoyée à l'étranger est soumise à un examen médical et un bilan de santé complet avant, pendant et après son détachement.

Dans le cadre des services pour préserver la santé des experts travaillant à l'étranger et des proches les accompagnant, une équipe-conseil constituée essentiellement de médecins et de personnel infirmier est envoyée dans chaque région.

De plus, pour renforcer ce dispositif, des administrateurs sanitaires se tenant à la disposition des experts et de leur famille, sont affectés dans 24 bureaux de représentation. Ce système doit être étendu à d'autres bureaux.

5. Indemnités en cas d'accident

Un régime spécial d'indemnisation des accidentés du travail financé par l'État, couvre les experts durant leur affectation à l'étranger et leurs déplacements.

Un régime d'urgence est par ailleurs prévu pour les experts ou les membres de leur famille. Celui-ci prévoit le transport dans un établissement hospitalier disposant de toutes les installations nécessaires pour traiter les accidents ou les maladies. De plus, lors de l'exercice 2003, une indemnité pour service méritoire a été créée à l'intention des experts envoyés dans des régions ou des pays particulièrement dangereux dans le cadre du soutien à la consolidation de la paix et à la reconstruction.

6. Association d'aide mutuelle

L'Association d'aide mutuelle a été constituée par la JICA pour assurer des conditions de vie stables et améliorer le bien-être des experts à l'étranger ainsi que des membres de leur famille sur le terrain. L'association prend en charge les frais liés aux accidents et traitements médicaux subis à l'étranger par l'expert ou les membres de sa famille et fournit une prestation en cas de décès d'un expert pendant son détachement. Elle est financée par les cotisations d'experts et des dons de la JICA. L'association couvre les frais médicaux consécutifs aux accidents ou maladies survenus à l'étranger en dehors du travail, la fourniture d'une prestation en cas de décès et la distribution de primes de soutien lors de catastrophes.

Tableau 3-18 Systèmes de rémunération et de protection sociale des experts

Frais de déplacement, allocations, etc.	Indemnités d'affectation à l'étranger	Indemnités de subsistance
		Indemnités de logement
		Indemnités de charge de famille
		Allocations scolaires
		Prime de connaissances linguistiques
		Prime d'isolement géographique
		Prime de spécialisation
	Frais de déplacement	Contribution aux frais de déplacement à l'étranger
	Rémunération au Japon	Rémunération en poste
		Traitement selon le barème national
Systèmes d'assistance sociale	Congés et autres	Frais de déplacement pour retour temporaire au Japon pour des vacances
		Retour temporaire au Japon pour un deuil
		Retour temporaire au Japon pour participer à une conférence
		Frais de déplacement pour raisons de santé
		Frais de déplacement pour raisons de santé dans le cas d'un emploi en haute altitude
		Visite des enfants
		Visite du conjoint dans les régions impaludées
	Protection sociale et autres	Indemnités en cas d'accident durant le voyage vers le pays d'affectation, dans le cadre du travail ou des déplacements vers ou depuis le lieu de travail
		Versements du plan d'aide mutuelle
		Aide supplémentaire pour améliorer le cadre de vie
		Allocations de chômage
		Prise en charge des bilans de santé

Remarque : l'application de ces conditions est susceptible de différer dans certains cas se rapportant aux modalités ou circonstances de l'envoi.